



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 Avril 2025 à Laniscat - A 18h**

La Présidente, Sandra Le Nouvel salue l'ensemble des conseillers communautaires présents et ouvre la séance à 18h00.

Elle donne lecture de la liste des absents et des pouvoirs ; ceux-ci sont précisés en en-tête de chacune des délibérations présentées lors de cette séance.

Monsieur Raoul Riou, conseiller communautaire est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire
Du 12 mars 2025

Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Sommaire

Délibérations

AFFAIRES GENERALES

Délibération 41.2025 Approbation du compte de Gestion 2024

Délibération 42.2025 Approbation des Comptes Administratifs 2024

Délibération 43.2025 Affectation des Résultats des Comptes Administratifs 2024 aux Budgets 2025

Délibération 44.2025 Vote des taux d'imposition 2025 et du taux TASCOM 2026

Délibération 45.2025 Vote des Budgets Primitifs 2025

Délibération 46.2025 Fixation du montant des cotisations pour 2025

**Délibération 47.2025 Avance du budget principal au budget annexe du Transport Rural
A la Demande (TRAD) pour l'année 2025**

Délibération 48.2025 - Détermination de la contribution SDIS au titre de l'année 2025

Délibération 49.2025 Approbation du tableau des emplois permanents et non permanents 2025

TOURISME, COMMUNICATION, PROMOTION DU TERRITOIRE (DONT TIERS-LIEUX)

Délibération 50.2025

Versement d'un acompte à la subvention 2025 dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens en faveur de l'office de tourisme du Kreiz Breizh.

Délibération 51.2025 Réorganisation de la commission « Tourisme Communication et promotion du territoire » en deux commissions distinctes.

POINTS DIVERS.

Motion pour le maintien des horaires actuels du Bureau de Poste de Saint-Nicolas du Pélem.

Madame Sandra LE NOUVEL, Présidente, ouvre la séance en rappelant que cette réunion communautaire est principalement consacrée à la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs pour l'exercice 2024, ainsi qu'à la proposition d'une maquette budgétaire pour l'année 2025, soumise ce jour au vote de l'assemblée.

Elle précise que ces éléments s'inscrivent dans la continuité du processus amorcé lors de la présentation du Document d'orientations Budgétaires (DOB), débattu lors de la précédente séance communautaire en date du 12 mars dernier.

Madame la Présidente insiste sur l'importance du budget présenté, lequel constitue une étape majeure dans le renforcement du lien entre les communes et la communauté, à travers la mise en œuvre du pacte de solidarité financière et fiscale adopté à cette même date du 12 mars.

Elle souligne que les orientations retenues dans ce pacte ont permis l'élaboration d'un budget 2025 équilibré, tout en préservant la fiscalité des ménages, à l'exception de l'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, justifiée par la nécessité de résorber le déséquilibre entre les charges et les recettes du service.

Enfin, elle salue l'état d'esprit positif et constructif des communes membres, qui a permis d'aboutir à la proposition de ce budget pour l'année à venir.

AFFAIRES GENERALES

Délibération 41.2025 Approbation du compte de Gestion 2024

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
31	5
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le	
9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRESENTS Sandra le Nouvel – Michel Ollivier – Christel. Guillerm – Claude Bernard – Rémy Le Vot – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Raoul Riou – Alain Guégén – Evelyne Minier – Rollande Le Borgne – Julie Cloarec – Gaël Pétron – Catherine Boudiaf – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Valérie Bonnici – Fabrice Even – Eric Bréhin – Pierre-Yves Daniel – Guillaume Robic – Eléonore Kogler – Marjorie Bert – Jérôme Lejart – Jean-Philippe Seguin – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Bernard Trubuilt – Gérard Munier

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Madame Magalie Corgnac excusée donne pouvoir à Monsieur Alain Guégén
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Loudéac.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de

gestion est dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire approuve les comptes de gestion 2024 des Budgets suivants :

- Budget général de la CCKB,
- Budget annexe du TRAD,
- Budget annexe de la Zone d'Activités du Ruellou,
- Budget annexe de la Zone d'Activités de Toul Dous,
- Budget annexe des ZAE de Rostrenen, Gouarec, Bon-Repos-sur-Blavet et Maël-Carhaix,
- Budget annexe de l'atelier relais – Auberge de Saint-Connan,
- Budget annexe du SPANC,
- Budget annexe des bureaux relais – Ekopol.
- Budget annexe de l'abattoir.

A l'issue de la présentation et à l'approbation du compte de gestion 2024, la Présidente passe la parole à Marjorie BERT, rapporteur du budget

Délibération 42.2025 Approbation des Comptes Administratifs 2024

Présentation par Marjorie BERT

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS : Michel Ollivier – Christel Guillerm – Claude Bernard – Rémy Le Vot – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Raoul Riou – Alain Guéguen – Evelyne Minier – Rollande Le Borgne – Julie Cloarec – Gaël Pétron – Catherine Boudiaf – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Valérie Bonnici – Fabrice Even – Eric Bréhin – Pierre-Yves Daniel – Guillaume Robic – Eléonore Kogler – Marjorie Bert – Jérôme Lejart – Jean-Philippe Seguin – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Bernard Trubuit – Gérard Munier

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Madame Delphine Cochenne excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Magalie Corgnac excusée donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen

Mesdames Bernadette Le Boëdec et Sandra Le Nouvel ainsi que Messieurs Vincent Coëtmour et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

Le conseil communautaire examine les comptes administratifs du budget principal de la CCKB ainsi que ceux des budgets annexes pour l'année 2024, conformes aux comptes de gestion de M. le Trésorier de Loudéac.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, la Présidente ne doit pas être présente, ne peut ni voter ni utiliser une procuration. Il est donc proposé à Monsieur Jean-Yves PHILIPPE – 1^{er} Vice-Président de présider la question relative au vote des comptes administratifs des différents budgets de l'année 2024 et donne la parole à Madame Marjorie BERT – Conseillère déléguée Rapporteur du Budget.

Budget principal CCKB - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	12 295 568,26 €	Recettes de l'exercice	12 781 219,85 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	485 651,59 €
Déficit antérieur reporté		Excédent antérieur reporté	3 262 413,01 €
Déficit de fonctionnement total		Excédent de fonctionnement total	3 748 064,60 €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3 602 289,06 €	Recettes de l'exercice	1 806 655,56 €
Résultats de l'exercice	-1 600 366,23 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	-195 267,27 €	Excédent antérieur reporté	
Déficit d'investissement total	-1 795 633,50 €	Excédent d'investissement total	
Résultat cumulé - Déficit		Résultat cumulé - Excédent	1 952 431,10 €
Restes à réaliser de l'exercice	322 310,00 €	Restes à réaliser de l'exercice	59 000,00 €

Budget Transport Rural A la Demande (TRAD) - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	307 312,99 €	Recettes de l'exercice	336 373,50 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	29 060,51 €
Déficit antérieur reporté		Excédent antérieur reporté	4 024,57 €
Déficit de fonctionnement total		Excédent de fonctionnement total	33 085,08 €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	- €	Recettes de l'exercice	- €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	
Déficit d'investissement total	0,00 €	Excédent d'investissement total	
Résultat cumulé - Déficit		Résultat cumulé - Excédent	33 085,08 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	Restes à réaliser de l'exercice	- €

Budget ZA DU RUELLOU - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	166 955,81 €	Recettes de l'exercice	160 336,26 €
Résultats de l'exercice	-6 619,55 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté		Excédent antérieur reporté	
Déficit de fonctionnement total	-6 619,55 €	Excédent de fonctionnement total	- €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	150 746,26 €	Recettes de l'exercice	149 171,53 €
Résultats de l'exercice	-1 574,73 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	-84 100,25 €	Excédent antérieur reporté	
Déficit d'investissement total	-85 674,98 €	Excédent d'investissement total	
Résultat cumulé - Déficit	-92 294,53 €	Résultat cumulé - Excédent	- 85 674,98 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	Restes à réaliser de l'exercice	- €

Budget ZA DE TOUL DOUS - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	- €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	-8 073,36 €	Excédent antérieur reporté	
Déficit de fonctionnement total	-8 073,36 €	Excédent de fonctionnement total	- €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	- €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	1 885,39 €
Déficit d'investissement total	0,00 €	Excédent d'investissement total	1 885,39 €
Résultat cumulé - Déficit	-6 187,97 €	Résultat cumulé - Excédent	- €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	Restes à réaliser de l'exercice	- €

Budget PAE DE ROSTRENEN, GOUAREC, BON-REPOS-SUR-BLADET, MAËL-CARHAIX - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	228 133,10 €	Recettes de l'exercice	180 453,17 €
Résultats de l'exercice	-47 679,93 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	1 237,97 €
Déficit de fonctionnement total	-46 441,96 €	Excédent de fonctionnement total	1 237,97 €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	122 935,06 €	Recettes de l'exercice	140 689,39 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	17 754,33 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	1 885,39 €
Déficit d'investissement total	0,00 €	Excédent d'investissement total	19 639,72 €
Résultat cumulé - Déficit	-26 802,24 €	Résultat cumulé - Excédent	
Restes à réaliser de l'exercice	- €	Restes à réaliser de l'exercice	- €

Budget ATELIERS RELAIS - AUBERGE DE L'ETANG NEUF DE SAINT-CONNAN Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	19 927,71 €	Recettes de l'exercice	12 504,42 €
Résultats de l'exercice	-7 423,29 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	-42 193,51 €	Excédent antérieur reporté	- €
Déficit de fonctionnement total	-49 616,80 €	Excédent de fonctionnement total	- €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	429 177,07 €	Recettes de l'exercice	19 729,57 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	-423 422,95 €	Excédent antérieur reporté	13 975,45 €
Déficit d'investissement total	-409 447,50 €	Excédent d'investissement total	13 975,45 €
Résultat cumulé - Déficit	-459 064,30 €	Résultat cumulé - Excédent	
Restes à réaliser de l'exercice	- €	Restes à réaliser de l'exercice	- €

Budget SPANC - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	83 835,40 €	Recettes de l'exercice	72 440,86 €
Résultats de l'exercice	-11 394,54 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	34 506,18 €
Déficit de fonctionnement total	0,00 €	Excédent de fonctionnement total	23 111,64 €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2 056,14 €	Recettes de l'exercice	25 296,94 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	7 198,72 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	16 042,08 €
Déficit d'investissement total	0,00 €	Excédent d'investissement total	23 240,80 €
Résultat cumulé - Déficit	0,00 €	Résultat cumulé - Excédent	46 352,44 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	Restes à réaliser de l'exercice	- €
Budget BUREAUX RELAIS EKOPOL - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	30 930,76 €	Recettes de l'exercice	38 661,25 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	7 730,49 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	- €
Déficit de fonctionnement total	0,00 €	Excédent de fonctionnement total	7 730,49 €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	7 000,48 €	Recettes de l'exercice	28 388,26 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	21 387,78 €
Déficit antérieur reporté	-415 003,78 €	Excédent antérieur reporté	- €
Déficit d'investissement total	-393 616,00 €	Excédent d'investissement total	- €
Résultat cumulé - Déficit	-393 616,00 €	Résultat cumulé - Excédent	- €
Restes à réaliser de l'exercice	5 000,00 €	Restes à réaliser de l'exercice	- €

Budget ABATTOIR - Compte Administratif 2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	91 499,66 €	Recettes de l'exercice	62 166,01 €
Résultats de l'exercice	-29 333,65 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	-242 173,77 €	Excédent antérieur reporté	- €
Déficit de fonctionnement total	-271 507,42 €	Excédent de fonctionnement total	0,00 €
INVESTISSEMENTS			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	537 207,91 €	Recettes de l'exercice	165 422,69 €
Résultats de l'exercice	-371 785,22 €	Résultats de l'exercice	- €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	112 910,67 €
Déficit d'investissement total	-258 874,55 €	Excédent d'investissement total	- €
Résultat cumulé - Déficit	-530 381,97 €	Résultat cumulé - Excédent	- €
Restes à réaliser de l'exercice	66 840,00 €	Restes à réaliser de l'exercice	201 750,00 €

A l'issue de cette présentation, la présidente s'étant retirée de la salle, l'approbation de cette délibération a été proposée par Monsieur Jean-Yves PHILIPPE, 1^{er} vice-président en exercice.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, Mme Sandra LE NOUVEL, Présidente, s'étant retirée lors de la séance au moment du vote, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2024, arrêtés comme suit :

approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2024, arrêtés comme suit :

- *Le Compte Administratif du Budget Principal de la CCKB,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe du TRAD,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe de la ZA du Rueliou,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe de la ZA de Toul Dous,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe des Parcs d'activités de Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix et Bon-Repos-sur-Blavet,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe des Ateliers-Relais,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe du SPANC,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe des Bureaux-Relais,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe de l'abattoir.*

**Délibération 43.2025 Affectation des Résultats des Comptes Administratifs 2024
aux Budgets 2025**

Présentation par Marjorie BERT

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
31	5
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier – Christel. Guillerm – Claude Bernard – Rémy Le Vot – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Raoul Riou – Alain Guéguen – Evelyne Minier – Rollande Le Borgne – Julie Cloarec – Gaël Pétron – Catherine Boudiaf – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Valérie Bonnici - Fabrice Even – Eric Bréhin – Pierre-Yves Daniel – Guillaume Robic – Eléonore Kogler – Marjorie Bert – Jérôme Lejart – Jean-Philippe Seguin – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Bernard Trubuilt – Gérard Munier

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Madame Magalie Corgnec excusée donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol
sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

La Présidente expose qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de la gestion 2024 des différents budgets de la CCKB et de couvrir au moins les déficits de la section d'investissement, pour couvrir d'éventuels besoins de financement sur les différents budgets, et de reporter les excédents en section de fonctionnement, ainsi que les déficits :

Elle propose, dans ce cadre, d'inscrire les sommes en question selon les modalités suivantes :

Budgets	Résultats	Affectations /imputation
Budget principal		
Investissement	- 1 795 633,50 €	→ D001 : 1 795 633,50 € (Dépenses d'Investissement)
Fonctionnement	3 748 064,60 €	→ 1068 : 1 795 633,50 € (Recettes d'Investissement) → 002 : 1 952 431,10 € (Recettes de Fonctionnement)
TRAD		
Investissement	0 €	
Fonctionnement	33 085,08 €	002 (Rec. Fonct.) : 33 085,08 €
Zone du Ruellou		
Investissement	- 85 674,98 €	001 (Dép. Inv.) : 85 674,98 €
Fonctionnement	- 6 619,55 €	002 (Dép. Fonct.) : 6 619,55 €
Zone de Toul Dous		
Investissement	1 885,39 €	001 (Rec. Inv.) : 1 885,39 €
Fonctionnement	- 8 073,36 €	002 (Dép. Fonct.) : 8 073,36 €
Parc d'Activités Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix, Bon-Repos-sur-Blavet		
Investissement	19 639,72 €	001 (Rec. Inv.) : 19 639,72 €
Fonctionnement	- 46 441,96 €	002 (Dep. Fonct.) : 46 441,96 €
Ateliers Relais		
Investissement	- 409 064,30 €	001 (Dép. Inv.) : 409 064,30 €
Fonctionnement	- 49 616,80 €	002 (Dép. Fonct.) : 49 616,80 €
Spanc		
Investissement	23 240,80 €	001 (Rec. Inv.) : 23 240,80 €
Fonctionnement	23 111,64 €	002 (Rec. Fonct.) : 23 111,64 €
Bureaux Relais		
Investissement	- 393 616,00 €	001 (Dép. Inv.) : 393 616,00 €
Fonctionnement	7 730,49 €	1068 (Rec. Inv.) : 7 730,49 €
Abattoir Intercommunal		
Investissement	- 258 874,55 €	001 (Dep. Inv.) : 258 874,55 €
Fonctionnement	-271 507,42 €	002 (Dép. Fonct.) : 271 507,42 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni le 2 avril 2025 arrêtant les comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2024,

Sur proposition de la Présidente,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :*

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget Principal de la CCKB :***
 - 1 795 633,50 € au 001(Dépenses d'Investissement)
 - 1 795 633,50 € au chapitre 10/article 1068 (Recettes d'Investissement)
 - 1 952 431,10 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du TRAD :***
 - 33 085,08 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA du Rueliou :***
 - 85 674,98 € au 001(Dépenses d'Investissement)
 - 6 619,55 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA de Toul Dous :***
 - 1 885,39 € au 001(Recettes d'Investissement)
 - 8 073,36 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Parcs d'activités Economiques de Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix et Bon-Repos-sur-Blavet :***
 - 19 639,72 € au 001(Recettes d'Investissement)
 - 46 441,96 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Ateliers-Relais :***
 - 409 447,50 € au 001(Dépenses d'Investissement)
 - 49 616,80 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du SPANC :***
 - 23 240,80 € au 001 (Recettes d'Investissement)
 - 23 111,64 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Bureaux-Relais :***
 - 393 616,00 € au 001 (Dépenses d'Investissement)
 - 7 730,49 € au 1068 (Recettes d'Investissement)
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de l'abattoir :***
 - 258 874,55 € au 001 (Dépenses d'Investissement)
 - 271 507,42 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

Délibération 44.2025 Vote des taux d'imposition 2025 et du taux TASCOM 2026

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le	
9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier - Christel. Guillerm - Claude Bernard - Rémy Le Vot - Alexandre Petit - Raymond Gélécoc - Sylvie Steunou - Bernard Rohou - Raoul Riou - Alain Guéguen - Evelyne Minier - Rollande Le Borgne - Julie Cloarec - Gaël Pétron - Catherine Boudiaf - Jean-Yves Philippe - Georges Galardon - Valérie Bonnec - Fabrice Even - Eric Bréhin - Pierre-Yves Daniel - Guillaume Robic - Eléonore Kogler - Marjorie Bert - Jérôme Lejart - Jean-Philippe Seguin - Nolwenn Burlot - Marie-Claude Le Tanno-Guégan - Bernard Trubuilt - Gérard Munier - Magalie Corgnec

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Gélécoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

La Présidente expose que cet exercice correspond à la douzième année d'application réelle de la réforme de la taxe professionnelle et de la redistribution fiscale qui lui a été concomitante. L'année 2021 était le premier exercice où les EPCI ont cessé de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à l'instar des communes.

Par conséquent, un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre ainsi en vigueur : pour les EPCI, la perte de ressources suite à la suppression de la TH sur les résidences principales est compensée par le transfert à leur profit, à due concurrence, d'une fraction de TVA.

En outre, le conseil communautaire ne peut plus se prononcer sur l'ensemble des taux, certains étant déterminés au plan national ; il en est ainsi de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti. Depuis l'année 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée et est compensée par une fraction de TVA, sur la base du calcul de la CVAE des quatre dernières années.

Cependant, la loi de finances 2025 dispose que les collectivités ne bénéficieront pas de la dynamique d'évolution de TVA ce qui constitue une perte directe de recettes non compensées pour les EPCI.

Les seuls éléments sur lesquels le conseil est donc amené à voter concernent les impôts sur les ménages, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les surfaces commerciales.

La Présidente indique qu'à l'heure de bâtir la maquette budgétaire, la communauté vient de recevoir les éléments officiels relatifs aux ressources fiscales communautaires de 2025. Ceux-ci devraient s'apparenter aux évolutions antérieures, s'appuyant sur une augmentation sensible des bases de +1,71 % en 2025.

La Présidente rappelle l'une des recommandations de la Chambre régionale des comptes d'une augmentation du taux de TEOM. Cette année, il est proposé de le passer à 11 %, soit une augmentation de 3 points.

La Présidente précise enfin que l'évolution des bases servant aux calculs des produits des autres contributions directes locales, permettra, cette année encore, de ne pas alourdir la pression fiscale et propose de ne pas modifier les autres taux votés les années précédentes.

La Présidente rappelle que, si la qualité du tri des déchets ménagers a pu se dégrader ces dernières années, une amélioration notable est néanmoins observée récemment. Elle souligne à cet égard l'impact positif des campagnes de sensibilisation menées ces derniers mois par la chargée de mission en charge de la prévention.

Jérôme LEJART confirme cette tendance à l'échelle de sa commune et se déclare particulièrement satisfait de la qualité des sacs de tri distribués aux habitants.

En réponse à l'interrogation de Bernard TRUBUILT, qui souhaite savoir si cette amélioration est également perceptible au centre de tri de Glomel, La Présidente précise que des difficultés subsistent à ce niveau. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour améliorer la qualité du tri.

Fabrice EVEN signale que certains usagers de la déchèterie de Carhaix continuent de récupérer des sacs jaunes, lesquels se retrouvent ensuite mélangés aux déchets en vrac, ce qui nuit à l'efficacité du tri.

Raymond GELEOC, Vice-Président en charge de cette thématique, confirme les propos de Monsieur EVEN. Il indique que la chargée de mission concentre actuellement ses interventions sur les points les plus sensibles, identifiés comme ayant un fort potentiel d'amélioration.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,
Adopte les taux d'imposition suivants au titre de 2025 :*

- *Taxes foncières sur les propriétés bâties : 3.48 %*
- *Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 14.50 %*
- *Cotisation foncière des entreprises : 27.80 %*
- *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 11.00 %*
- *Décide de fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1.20 applicable pour l'exercice 2026*

Délibération 45.2025 Vote des Budgets Primitifs 2025

Présentation par Marjorie BERT

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier - Christel Guillerm - Claude Bernard - Rémy Le Vot - Alexandre Petit - Raymond Gélécoc - Sylvie Steunou - Bernard Rohou - Raoul Riou - Alain Guéguen - Evelyne Minier - Rollande Le Borgne - Julie Cloarec - Gaël Pétron - Catherine Boudiaf - Jean-Yves Philippe - Georges Galardon - Valérie Bonnec - Fabrice Even - Eric Bréhin - Pierre-Yves Daniel - Guillaume Robic - Eléonore Kogler - Marjorie Bert - Jérôme Lejart - Jean-Philippe Seguin - Nolwenn Burlot - Marie-Claude Le Tanno-Guégan - Bernard Trubuilt - Gérard Munier - Magalie Corgnec

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Gélécoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les budgets primitifs 2025 (budget principal de la CCKB & budgets annexes), prenant en compte le Pacte financier et fiscal de solidarité arrêté lors du dernier conseil communautaire et examinés lors de la réunion du bureau du 1^{er} avril 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2312-3,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui ouvre la possibilité de virements de crédits de chapitre à chapitre en M57 (hors chapitre 012) dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

La Présidente soumet au vote les budgets primitifs tels que proposés en annexe de la présente délibération.

Jérôme LEJART demande des précisions concernant la participation au fonds de roulement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), notamment au sujet de la demande adressée aux communes en vue d'un effort volontaire, à hauteur de 1,50 € par habitant, pour contribuer au remplacement de matériel vieillissant.

La Présidente indique qu'il s'agit d'un sujet d'actualité qui suscite l'attention de la CCKB, du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ainsi que de l'État. Elle précise s'être opposée à la proposition du SDIS visant à solliciter directement les communes, estimant que ces dépenses relèvent des compétences de l'État et pourraient être prises en charge dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Rémy LE VOT ajoute que l'Association des Maires de France (AMF) a demandé qu'une réflexion globale soit engagée sur l'optimisation du fonctionnement du SDIS.

La Présidente souligne que la CCKB est, à ce jour, le seul EPCI des Côtes-d'Armor à assumer cette dépense au nom des communes, ce qui présente l'avantage de simplifier les relations avec le Département, en assurant un interlocuteur unique.

Alain GUEGUEN, en sa qualité de conseiller départemental, remercie la Présidente pour son implication dans ce dossier, tout en rappelant les difficultés financières rencontrées tant par le SDIS que par le Département.

Guillaume ROBIC salue l'engagement solidaire de la CCKB, affirmant être fier de contribuer à cette dynamique. Il précise toutefois qu'en tant que maire, il n'a pas été consulté par l'AMF sur ce sujet.

Enfin, la Présidente indique que le budget communautaire intègre la possibilité de recourir à un emprunt d'équilibre. La décision d'y souscrire sera prise à l'issue de l'été, en fonction de l'évolution des réalisations budgétaires.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
DECIDE :

- *D'approuver les budgets primitifs 2025 tels que proposés en annexe de la présente délibération.*
- *Autorise la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. L'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.*

Délibération 46.2025 Fixation du montant des cotisations pour 2025

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
31	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le	
9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier – Christel. Guillerm – Claude Bernard – Rémy Le Vot – Alexandre Petit – Raymond Gélécoc – Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Raoul Riou – Alain Guéguen – Evelyne Minier – Rollande Le Borgne – Julie Cloarec – Gaël Pédron – Catherine Boudiaf – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Valérie Bonnici – Fabrice Even – Eric Bréhin – Guillaume Robic – Eléonore Kogler – Marjorie Bert – Jérôme Lejart – Jean-Philippe Seguin – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Bernard Trubuit – Gérard Munier – Magalie Corgnec

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Gélécoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierre-Yves Daniel et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

La Présidente expose que la Communauté de communes adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Elle propose au conseil de prévoir au budget 2025 les sommes indiquées ci-dessous à l'article 6281 Concours divers (cotisations).

Organisme	Rappel 2024	Propositions 2025	Montants 2025
	Montant	Modalités	
Mission Locale du Centre-Ouest-Bretagne	20 318,23 €	1,07 € / habitant ²	20 388,85 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	95 522,00 €	4,8825 € x 18196 habitant = 88842 €	95 522,00 €
		ICOB sur pop. Mun. (0,3671 € x 18 196 hab. = 6 680 €)	
ALECOB	5 487,60 €	0,30 € / habitant ¹	5 520,00 €
CAUE	1 829,20 €	0,10 € / habitant ¹	1 840,00 €
Intercommunalités de France	2 088,79 €	0,11 € / habitant ²	2 096,05 €
AMF 22	1 139,34 €	0,0612 €/hbt ²	1 166,17 €
AMF Nationale	892,48 €	0,047€/hbt ²	895,59 €
FSL <i>Fonds de Solidarité pour le Logement</i>	10 528,50 €	0,50 € / habitant ³	10 594,50 €
Agence Départementale d'Appui aux Collectivités	3 158,55 €	0,15 € / habitant ³	3 178,35 €
ADAC - Adhésion veille financements - forfait	250,00 €	Adhésion veille financements forfaitaire	250,00 €
ADIL 22	2 743,80 €	0,15 € / habitant ¹	2 760,00 €
Syndicat Département d'Energie des Côtes d'Armor	600,00 €	Adhésion au groupement d'achat d'énergie : cotisation forfaitaire >100 PDL	600,00 €
Centre National d'Action Sociale (CNAS)	18 389,99 €	222 € par agent actif et 144 € par agent retraité	20 718,00 €
Villes Internet	936,06 €	0,07 €/ hbt ²	1 333,85 €
TOTAL	163 884,54 €		166 863,35 €

¹ – Population municipale en vigueur au 01.01.2025.² - Population totale en vigueur au 01.01.2025.³ – Population DGF 2024.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide l'adhésion de la communauté de communes aux différents organismes mentionnés dans le tableau ci-dessous ; les sommes correspondantes sont prévues au budget voté ce 02 avril 2025, à l'article 6281 concours divers (cotisations)

Mandate la Présidente pour la mise en application de cette décision, et pour poursuivre les échanges avec le Département des Côtes d'Armor avant la validation du versement pour le FSL - *Fonds de Solidarité pour le Logement* qui s'inscrit dans le cadre du dispositif de contrat de territoire.

La Présidente souhaite interroger le conseil départemental sur la participation de l'EPCI au Fonds de Solidarité pour le Logement – FSL – et sur le maintien sur le territoire communautaire de la participation du Département au financement de deux emplois associatifs locaux suite à la dissolution de deux associations. Elle précise savoir compter sur Alain GUEGUEN, conseiller départemental pour ce territoire pour porter cette demande.

Alain GUEGUEN confirme qu'il portera la parole de la Présidente sur ce maintien des emplois associatifs et rappelle son soutien au dispositif FSL car l'argent investi par ce dispositif bénéficie d'un retour sur le territoire.

Il confirme, à la demande de Rémy LE VOT que les emplois associatifs locaux, 301 sur l'ensemble du Département seront conservés.

A la demande de Jean-Yves PHILIPPE, concernant la participation à l'ADAC et la nécessité pour les communes d'adhérer, la Présidente lui confirme que les adhésions se font bien au niveau de chaque collectivité, comme pour le dispositif « Villes internet » ou pour Bruded.

Pierre-Yves DANIEL, président de l'ALECOB ne prend pas part au vote concernant la cotisation votée pour cette association.

Organisme	Rappel 2024	Propositions 2025	Montants 2025
	Montant	Modalités	
Mission Locale du Centre-Ouest-Bretagne	20 318,23 €	1,07 € / habitant ²	20 388,85 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	95 522,00 €	4,8825 € x 18196 habitant = 88842 € ICOB sur pop. Mun. (0,3671 € x 18 196 hab. = 6 680 €)	95 522,00 €
ALECOB	5 487,60 €	0,30 € / habitant ¹	5 520,00 €
CAUE	1 829,20 €	0,10 € / habitant ¹	1 840,00 €
Intercommunalités de France	2 088,79 €	0,11 € / habitant ²	2 096,05 €
AMF 22	1 139,34 €	0,0612 €/hbt ²	1 166,17 €
AMF Nationale	892,48 €	0,047€/hbt ²	895,59 €

FSL Fonds de Solidarité pour le Logement	10 528,50 €	0,50 € / habitant ³	10 594,50 €
Agence Départementale d'Appui aux Collectivités	3 158,55 €	0,15 € / habitant ³	3 178,35 €
ADAC - Adhésion veille financements - forfait	250,00 €	Adhésion veille financements forfaitaire	250,00 €
ADIL 22	2 743,80 €	0,15 € / habitant ¹	2 760,00 €
Syndicat Département d'Energie des Côtes d'Armor	600,00 €	Adhésion au groupement d'achat d'énergie : cotisation forfaitaire >100 PDL	600,00 €
Centre National d'Action Sociale (CNAS)	18 389,99 €	222 € par agent actif et 144 € par agent retraité	20 718,00 €
Villes Internet	936,06 €	0,07 €/ hbt ²	1 333,85 €
TOTAL	163 884,54 €		166 863,35 €

Annexe 1 : Tableau population de la CCKB par Commune

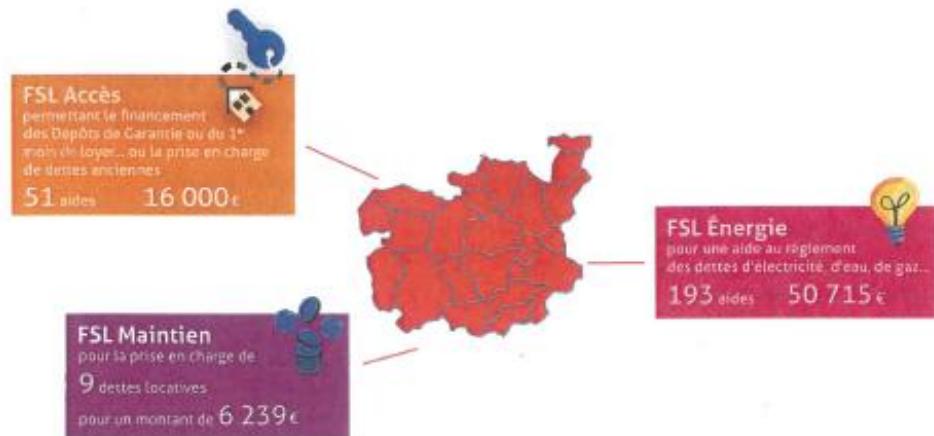
La Présidente précise, s'agissant des cotisations calculées proportionnellement au nombre d'habitants, il est à noter que le chiffre retenu est, selon les organismes :

- soit la population Municipale 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022 18 196 (*Pays COB*),
- soit la population Municipale 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025 qui est de 18 400¹,
- soit population totale (*population municipale plus population comptée à part*) en vigueur 1^{er} janvier 2025 soit 19 055², ou encore la population DGF 2024 soit 21 189³, *source l'INSEE*.

Nom de la commune	Population municipale au 01/01/2025¹	Population comptée à part	Population totale au 01/01/2025²	Population DGF 2024³
Bon Repos sur Blavet	1 237	34	1 271	1 489
Canihuel	348	11	359	407
Glomel	1 412	26	1 438	1 615
Gouarec	912	23	935	1 064
Kergrist-Moëlou	636	19	655	749
Lanrivain	465	12	477	556
Lescouët-Gouarec	215	7	222	271
Locarn	421	6	427	519
Maël-Carhaix	1 455	31	1 486	1 634
Mellionnec	420	16	436	519
Paule	674	21	695	779
Peumerit-Quintin	184	5	189	204
Plélauff	687	16	703	818
Plouguernével	1 602	47	1 649	1 760
Plounévez-Quintin	1 057	25	1 082	1 169
Rostrenen	3 282	273	3 555	3 696
Saint-Connan	297	8	305	345
Saint-Gilles-Pligeaux	304	4	308	369
Saint-Igeaux	124	8	132	164
Saint-Nicolas-du-Pélem	1 536	42	1 578	1 789
Sainte-Tréphine	187	1	188	231
Trébrivan	763	17	780	842
Trémargat	182	3	185	200
TOTAL	18 400	655	19 055	21 189

Annexe n°2 : Répartition par commune du Fonds de Solidarité Logement versé par le Département en 2024 :

En 2024, le FSL a accordé aux usagers de votre territoire
253 aides pour un montant total d'aides de 73 K€



ACTIVITE FSL 2024	1 - Accès		2 - Maintien Imp Loyer		3 - Energie et assurance locative		Total	
	Montants	nbre aides	Montants	nbre aides	Montants	nbre aides	Montants	nbre aides
BON REPOS SUR BLAVET	585,74 €	2			2 250,00 €	5	2 835,74 €	7
CANIHUEL					1 152,39 €	7	1 152,39 €	7
GLOMEL	1 847,66 €	5	1 618,72 €	3	2 771,15 €	14	6 237,53 €	22
KERGRIST-MOELOU			738,40 €	1	2 777,09 €	9	3 515,49 €	10
LANRIVAIN	586,45 €	2			1 000,00 €	2	1 586,45 €	4
LESCOUET-GOUAREC	900,00 €	2			480,00 €	4	1 380,00 €	6
LOCARN	458,64 €	2			900,00 €	2	1 358,64 €	4
MAEL-CARHAIX	1 518,69 €	5			2 367,77 €	8	3 886,46 €	13
MELLIONNEC					1 085,83 €	5	1 085,83 €	5
PAULE	753,08 €	3			1 561,56 €	10	2 314,64 €	13
PLELAUFF	806,10 €	2			2 100,00 €	7	2 906,10 €	9
PLOUGUERNEVEL	1 618,14 €	6	468,32 €	2	5 610,77 €	20	7 697,23 €	28
PLOUNEVEZ-QUINTIN	1 654,84 €	3			1 837,40 €	7	3 492,24 €	10
ROSTRENEN	4 163,58 €	15	358,40 €	1	13 767,33 €	52	18 289,31 €	68
SAINT-CONNAN					400,00 €	1	400,00 €	1
SAINTE-TREPINE	385,70 €	1					385,70 €	1
SAINT-GILLES-PLIGEAUX					1 458,91 €	4	1 458,91 €	4
SAINT-IGEAUX					1 000,00 €	2	1 000,00 €	2
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	721,86 €	3	2 500,00 €	1	6 605,27 €	27	9 827,13 €	31
TREBRIVAN			555,49 €	1	840,00 €	2	1 395,49 €	3
TREMARGAT					750,32 €	5	750,32 €	5
	16 000,48 €	51	6 239,33 €	9	50 715,79 €	193	72 955,60 €	253

**Délibération 47.2025 Avance du budget principal au budget annexe du Transport Rural
A la Demande (TRAD) pour l'année 2025**

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier – Christel Guillerm – Claude Bernard – Rémy Le Vot – Alexandre Petit – Raymond Gélécoc – Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Raoul Riou – Alain Guéguen – Evelyne Minier – Rollande Le Borgne – Julie Cloarec – Gaël Pétron – Catherine Boudiaf – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Valérie Bonnec - Fabrice Even – Eric Bréhin – Guillaume Robic – Eléonore Kogler – Marjorie Bert – Jérôme Lejart – Jean-Philippe Seguin – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Magalie Corgnec – Pierre-Yves Daniel

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Gélécoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

La Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il convient de verser une subvention d'équilibre chaque année au Budget annexe du Transport Rural à la Demande (TRAD).

Une somme de 303 986 € a été inscrite au budget principal de l'exercice 2025 représentant la subvention prévisionnelle devant équilibrer le budget annexe du TRAD.

Afin de pouvoir régler les dépenses du budget TRAD, Monsieur le Trésorier nous sollicite pour le versement d'acomptes de subvention du budget général.

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser le montant de subvention inscrite au budget primitif par tranche sous forme d'acompte à due concurrence de la somme inscrite au budget général et au budget TRAD.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention au budget TRAD inscrite au budget primitif par différents acomptes à due concurrence de la somme inscrite au budget général,
- Délègue à la Présidente la faculté de procéder à différents versements annuels sous forme d'acomptes par certificats administratifs dont le montant total ne pourra pas dépasser la subvention inscrite au budget général 2025.

Délibération 48.2025 - Détermination de la contribution SDIS au titre de l'année 2025

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le	
9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier - Christel. Guillerm - Claude Bernard - Rémy Le Vot - Alexandre Petit - Raymond Géléoc - Sylvie Steunou - Bernard Rohou - Raoul Riou - Alain Guéguen - Evelyne Minier - Rollande Le Borgne - Julie Cloarec - Gaël Pétron - Catherine Boudiaf - Jean-Yves Philippe - Georges Galardon - Valérie Bonnici - Fabrice Even - Eric Bréhin - Guillaume Robic - Eléonore Kogler - Marjorie Bert - Jérôme Lejart - Jean-Philippe Seguin - Nolwenn Burlot - Marie-Claude Le Tanno-Guégan - Bernard Trubuit - Gérard Munier - Magalie Corgnec - Pierre-Yves Daniel

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

La Présidente rappelle, qu'en 2016, 24 des 25 communes adhérentes à la CCKB, soit 22 des 23 communes actuelles, avaient accepté de transférer à la CCKB le financement de leur contingent SDIS, dans l'objectif final d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes et, in fine, d'atténuer les effets de la baisse de la dotation d'intercommunalité.

En 2017, les services préfectoraux ont estimé qu'il s'agissait, là, d'une nouvelle compétence statutaire qui devait être étendue à l'ensemble du territoire, dès lors qu'une majorité qualifiée de communes en avaient validé le principe.

Depuis 2018, c'est, donc, les 23 communes qui sont concernées par le sujet.

Afin de permettre l'acquittement du contingent SDIS 2025, il s'agit de valider la somme totale soit 623 270,52 € (en détail : 634 967,77 € - 11 697,25 € avec la valorisation du volontariat

La Présidente propose au conseil de valider cette contribution au SDIS pour l'année 2025.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de verser, en 2025, au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor une contribution de 623 270,52 € au titre des contingents incendie, répartie en 4 versements trimestriels.

Délibération 49.2025 Approbation du tableau des emplois permanents et non permanents 2025

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier - Christel Guillerm - Claude Bernard - Rémy Le Vot - Alexandre Petit - Raymond Géléoc - Sylvie Steunou - Bernard Rohou - Raoul Riou - Alain Guéguen - Evelyne Minier - Rollande Le Borgne - Julie Cloarec - Gaël Pétron - Catherine Boudiaf - Jean-Yves Philippe - Georges Galardon - Valérie Bonnici - Fabrice Even - Eric Bréhin - Guillaume Robic - Eléonore Kogler - Marjorie Bert - Jérôme Lejart - Jean-Philippe Seguin - Nolwenn Burlot - Marie-Claude Le Tanno-Guégan - Bernard Trubuit - Gérard Munier - Magalie Corgnec - Pierre-Yves Daniel

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

La Présidente informe l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, il appartient à l'organe délibérant de déterminer et d'établir le tableau des effectifs de la collectivité :

1/ Tableau des emplois permanents :

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
DGA	Emploi fonctionnel	A	1	1	35/35
Responsable service économie et déploiement du numérique	Attaché territorial	A	1	1	35/35
Animateur·trice Economie et Chargé·e de communication	Attaché territorial	A	1	0	35/35
Agent·e en charge de la mise en œuvre de la politique habitat	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A	1	1	35/35
Chef·fe du service aménagement - PLUi-H	Attaché territorial	A	1	1	35/35
Directeur·rice et Coordinateur·trice service vie associative et culturelle	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A	1	1	35/35
Responsable de la comptabilité	Rédacteur territorial principal 1ère classe	B	1	1	35/35
Coordinateur.trice du service de gestion des déchets ménagers	Rédacteur territorial	B	1	1	35/35
Coordinateur.trice Enfance/Jeunesse	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35/35
Coordinateur.trice Enfance/Jeunesse	Attaché territorial	A	1	0	35/35
Gestionnaire RH	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Assistant·e Pôle Ressources : compta/RH	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35/35

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Gestionnaire administratif·ve de la Maison de l'Enfance	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Agent·e d'accueil et d'accompagnement France Services	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35/35
Secrétaire administratif·ve	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
FILIERE TECHNIQUE					
Direction générale des Services	Emploi fonctionnel	A	1	1	35/35
Direction des Services Techniques	Ingénieur en chef territorial	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission Energie	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	A	1	1	35/35
Responsable service Environnement et développement durable	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	A	1	1	35/35
Responsable Service de gestion des déchets ménagers	Ingénieur territorial	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission valorisation de l'élevage local	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	A	1	1	35/35
Responsable Service bâtiments et logistique	Technicien territorial	B	1	1	35/35
Technicien·ne bocage	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35/35
Responsable SPANC	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	1	1	35/35
Technicien·ne Agriculture	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	1	0	35/35
Agent·e en charge des contrôles SPANC	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	1	35/35

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
Animateur·trice en charge de la réduction des déchets	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	1	35/35
Animateur·trice en charge du TRAD et de la mobilité	Agent de maîtrise principal	C	1	1	35/35
Agent·e d'accueil et en charge de la logistique évènementielle	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Agent·e de déchèterie	Agent de maîtrise principal	C	1	1	35/35
Agent·e de déchèterie	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35/35
Agent·e de déchèterie	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35/35

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1	0	35/35
Agent·e technique polyvalent·e	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Agent·e technique polyvalent·e	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35
Agent·e technique polyvalent·e	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial	C	0.9	0.9	31,5/35
Agent·e en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial	C	0.5	0.5	17,5/35
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1	1	35/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social territorial principal 1ère classe	C	0.8	0.8	28/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C	1	0	35/35
Direction Multi-Accueil	Agent social	C	1	1	35/35
Référent·e RPE	Agent social territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
FILIERE CULTURELLE					
Direction EMDTKB	Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	1	35/35
Musicien·ne intervenant·e en milieu scolaire	Cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique	B	1	1	35/35
EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
FILIERE ANIMATION					
Chargé·e de mission Tourisme	Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35/35
Direction ALSH SNP et Coordination ALSH	Animateur territorial	B	1	1	35/35
Animateur·trice Jeunesse	Cadre d'emplois des animateur territoriaux	B	1	1	35/35
Direction adjointe ALSH SNP	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	0.8	0.8	28/35
Direction ALSH Glomel	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35/35
Direction adjointe ALSH Glomel	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35/35

2/ Tableau des emplois non permanents :

EMPLOIS NON PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
Chargé·e de mission ORT	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission Coordination et développement du projet culturel de territoire	A	1	1	35/35
Conseiller·ère numérique	B	1	0	35/35
Chargé·e de mission « Lecture publique »	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission Coordination de tiers-lieux / Responsable de projet « Territoire apprenant COB »	A	1	1	24/35
Chargé·e de mission « Facilitateur·trice du tiers-lieu Nénuphare »	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission PAEC	B	1	1	35/35
Animateur·trice référent·e handicap ALSH SNP	C	0,35	0.35	12/35
Technicien·ne Gestion et valorisation du bois	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission continuités écologiques / TVB	A	1	1	35/35
Technicien·ne Natura 2000	B	0,8	0.8	28/35
Technicien·ne Natura 2000	A	1	0	35/35
Chargé·e de coopération Petite Enfance	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission logistique alimentaire	A	1	0	35/35

Le tableau des emplois permanents et des emplois non permanents de la collectivité vise 3 emplois à créer. Dans ce cadre, la Présidente propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de Technicien·ne agricole à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2025. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B. Il est à noter que la création de ce poste au 1^{er} juin 2025 permettra de répondre aux missions assurées par le chargé·e de mission PAEC dont le contrat à durée déterminée de projet arrive à échéance le 31 mai 2025. La fiche de poste inclura également les missions initialement assurées par la chargée de mission logistique alimentaire qui a quitté la collectivité au 31 janvier 2025. Le poste comprendra également l'animation des partenariats entre la CCKB et diverses structures agricoles et le suivi du dispositif d'aide à l'installation en agriculture.
- La création d'un emploi permanent d'Animateur·trice Economie et chargé·e de communication à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025. Cet emploi sera occupé par

un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois et aux grades concernés. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois seront susceptibles d'être pourvus par des agent·e·s contractuel·le·s de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégorie A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent·e pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée déterminée.

- La création d'un emploi non permanent pour une durée de 21 mois de Technicien·ne Natura 2000 à temps complet à compter du 19 juillet 2025 relevant de la catégorie hiérarchique A. L'agent·e sera recruté·e dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La Présidente précise que par délibération n° 9-2024 en date du 22 février 2024, le conseil communautaire a validé la création d'un emploi d'Animateur·trice Zone Natura 2000 relevant de la catégorie B pour une durée de 32 mois dans le cadre d'un CDD de projet, à temps non complet 28/35^{ème}. Un agent a ainsi été recruté pour effectuer cette mission à compter du 19 août 2024. Un questionnement s'est rapidement posé quant à la dimension donnée à ce poste, liée notamment à l'extension du périmètre. En effet, d'une part, il apparaît que ces missions relèvent de la catégorie A, d'autre part, la quotité de travail définie initialement apparaît comme insuffisante pour réaliser les missions attendues. Il est donc proposé de mettre le poste en adéquation avec la catégorie hiérarchique dont il relève et avec une organisation du temps de travail à temps complet. La rémunération de l'agent·e sera déterminée selon un indice de rémunération relevant de la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial et prendra en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent·e ainsi que son expérience. Le RIFSEEP sera applicable dans le cadre du groupe de fonctions A4.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'adopter le tableau des emplois permanents et non permanents qui prend effet à compter de la date de la présente délibération,

- de créer :

- Un emploi permanent de Technicien·ne agricole à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Un emploi permanent d'Animateur·trice Economie et Chargé·e de communication à temps complet ouvert au grade d'Attaché territorial,
- Un emploi non permanent de Technicien·ne Natura 2000 à temps complet pour une durée de 21 mois à compter du 19 juillet 2025 relevant de la catégorie hiérarchique A,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

TOURISME, COMMUNICATION, PROMOTION DU TERRITOIRE (DONT TIERS-LIEUX)

Délibération 50.2025

Versement d'un acompte à la subvention 2025 dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens en faveur de l'office de tourisme du Kreiz Breizh.

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le	
9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier - Christel Guillerm - Claude Bernard - Rémy Le Vot - Alexandre Petit - Raymond Gélécoc - Sylvie Steunou - Bernard Rohou - Raoul Riou - Alain Guéguen - Evelyne Minier - Rollande Le Borgne - Julie Cloarec - Gaël Pétron - Catherine Boudiaf - Jean-Yves Philippe - Georges Galardon - Valérie Bonnici - Fabrice Even - Eric Bréhin - Guillaume Robic - Eléonore Kogler - Marjorie Bert - Jérôme Lejart - Jean-Philippe Seguin - Nolwenn Burlot - Marie-Claude Le Tanno-Guégan - Bernard Trubuit - Gérard Munier - Magalie Corgnec - Pierre-Yves Daniel

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Gélécoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

Vu la délibération n° 22.2023 du 9 février 2023, par laquelle le conseil communautaire a autorisé la Présidente à signer une convention d'objectifs et de moyens en faveur de l'association de l'office de tourisme du Kreiz Breizh (OTKB), convention qui a notamment précisé les missions respectives de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) et de l'association, et qui a également établi le montant de la subvention de fonctionnement, pour l'exercice 2023, à hauteur de 131 042 €,

Vu la délibération n° 126.2024 du 4 juillet 2024, par laquelle le conseil communautaire a décidé de procéder par avenant pour reconduire la convention d'objectifs entre la communauté de

communes et l'association OTKB, tout en versant le montant identique de 131 042 € pour l'année 2024 ;

La CCKB ayant recruté une chargée de mission de tourisme en janvier 2025, souhaite réfléchir à une nouvelle organisation de cette compétence.

C'est pourquoi, la Présidente propose aujourd'hui, dans l'attente de l'aboutissement de cette réflexion et de cette concertation et du vote des subventions annuelles de 2025 lors d'un prochain Conseil Communautaire, de :

- Procéder au versement d'un acompte de 50 % sur la base de la subvention accordée en 2024 dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens en vigueur soit la somme de 65 521 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer pour l'année 2025, un acompte de 50 % sur la base de la subvention annuelle de fonctionnement de 131 042 € accordée en 2024 à l'association de l'Office de Tourisme du Kreiz Breizh. Les budgets nécessaires ont été inscrits au budget général lors de la séance de ce jour,
- Mandate la Présidente pour poursuivre les échanges avec l'association de l'office de tourisme du Kreiz Breizh.

Délibération 51.2025 Réorganisation de la commission « Tourisme - Communication et promotion du territoire » en deux commissions distinctes.

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	4
Date de la convocation	
27 Mars 2025	
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 9 Avril 2025	
et publication le 9 Avril 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 Avril à 18h,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arsène Le Bacquer à Laniscat, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Michel Ollivier - Christel. Guillerm - Claude Bernard - Rémy Le Vot - Alexandre Petit - Raymond Gélécoc - Sylvie Steunou - Bernard Rohou - Raoul Riou - Alain Guéguen - Evelyne Minier - Rollande Le Borgne - Julie Cloarec - Gaël Pétron - Catherine Boudiaf - Jean-Yves Philippe - Georges Galaron - Valérie Bonnici - Fabrice Even - Eric Bréhin - Guillaume Robic - Eléonore Kogler - Marjorie Bert - Jérôme Lejart - Jean-Philippe Seguin - Nolwenn Burlot - Marie-Claude Le Tanno-Guégan - Bernard Trubuilt - Gérard Munier - Magalie Corgnec - Pierre-Yves Daniel

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Gélécoc

Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec

Madame Evelyne Aslanoff excusée donne pouvoir à Madame Christel Guillerm

Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Raoul Riou

Vu la délibération du conseil communautaire n° 34.2022 du 16 mars 2022 portant création d'une commission « Tourisme/ Communication et Promotion du territoire » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 01-2025 du 13 février 2025 portant modification de la délégation du 1^{er} vice-président, Jean-Yves PHILIPPE, en charge des sites cultures et du Tourisme ;

La Présidente propose, afin d'être en cohérence avec les délégations des vice-présidents concernés, de réorganiser la commission « Tourisme Communication et promotion du territoire » en deux commissions distinctes :

- Commission « Tourisme »
- Commission « Communication et promotion du territoire »

La Présidente propose, comme pour les autres commissions, de faire appel à l'ensemble des élus des communes membres de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, pour composer la nouvelle commission « communication promotion du territoire ».

L'ancienne commission « tourisme communication et promotion du territoire » sera donc conservée mais n'abordera plus désormais que les sujets « tourisme ».

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Valide la mise en place des deux commissions suivantes :
 - Commission « Tourisme » ;
 - Commission « Communication – Promotion du territoire »

POINTS DIVERS.

La Présidente souhaite apporter des précisions concernant la position de la CCKB au sujet de la création de la SCIC « Koad Cob », portée à l'échelle du Pays COB ou de l'ALECOB.

Elle indique que la CCKB reste prudente à ce stade, en raison de plusieurs incertitudes non levées, notamment sur le nombre de chaudières prévues à l'installation : quatre unités en 2025 et cinq en 2026. Des doutes subsistent quant à la faisabilité de ce calendrier, au regard de diverses contraintes, tant administratives (mode de financement des chaudières par les communes, modalités d'achat de chaleur) que techniques (livraison du bois déchiqueté, recours temporaire à des pellets dans l'attente d'un véhicule adapté au transport).

Elle précise que la réflexion de la CCKB sur une éventuelle participation à ce projet doit également tenir compte des compétences de la SASU ERKB, déjà investie dans le domaine de la production d'énergies renouvelables. À ce titre, elle souhaiterait disposer de données plus précises, claires et sincères concernant l'engagement attendu et les capacités réelles à mettre en œuvre les objectifs annoncés, en particulier dans le contexte d'une période électorale

Jean-Yves PHILIPPE estime que le projet présente un réel intérêt, mais juge qu'il reste techniquement insuffisamment abouti. Il évoque des points de vigilance concernant les plateformes, les véhicules de transport du bois, le séchage, ainsi que les modalités de contractualisation avec les communes (telles que les délégations de service public).

Pierre-Yves DANIEL se déclare surpris par la position de la CCKB. Selon lui, il est nécessaire de prendre un engagement politique sur ce projet, même si les aspects techniques ne sont pas encore totalement maîtrisés. Il considère qu'il s'agit d'un projet structurant sur le plan économique pour le territoire.

Rémy LE VOT partage cet avis et indique ne pas comprendre la position actuelle de la CCKB sur ce dossier.

En réponse, la Présidente rappelle qu'elle a exprimé ce positionnement dès la présentation du projet au conseil d'administration du Pays COB, soulignant notamment ses interrogations quant au pilotage politique de la démarche. Elle annonce envisager l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine conférence des maires, afin de permettre un échange plus large sur les perspectives de participation communautaire.

Motion pour le maintien des horaires actuels du Bureau de Poste de Saint-Nicolas du Pélem.

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Catherine BOUDIAF, maire de Saint-Nicolas du Pélem informe l'assemblée des échanges qu'elle a eus avec les services de La Poste. Il avait été convenu qu'aucune décision ne serait prise sans un avis préalable du conseil municipal. Or, elle déplore que la décision de modification des horaires, et par conséquent de la qualité du service rendu, ait été prise unilatéralement, sans attendre cet avis.

Elle invite l'ensemble des communes de la communauté à se mobiliser et à participer à la manifestation prévue le samedi 5 avril, en soutien à la défense de ce service public essentiel.

Bernard TRUBUILT insiste sur la nécessité de rester vigilants. Il évoque le cas de la commune de Glomel, où La Poste a récemment décidé de transférer son activité vers un point relais situé dans un commerce privé. Cette décision semble viser, selon lui, à réduire la fréquentation du bureau public, fragilisant ainsi son avenir.

Alain GUEGUEN exprime sa préoccupation face à la politique actuelle de La Poste, qui repose exclusivement sur des critères quantitatifs, sans considération pour les besoins réels de la population locale. Il réaffirme l'importance de défendre les services publics de proximité, garants de l'équité territoriale.

Rolande LE BORGNE indique avoir été confrontée à une situation similaire à Maël-Carhaix. Elle a le sentiment de revivre les mêmes difficultés avec ce nouveau dossier. Elle précise que, face à l'impasse, la commune de Maël-Carhaix a accepté une réduction des horaires à 12 heures par semaine

Texte de la motion.

Considérant le courrier adressé le 10 mars dernier à Madame la Maire de Saint-Nicolas du Pélem par la Direction Régionale Bretagne du groupe La Poste, prévoyant une diminution drastique des horaires d'ouverture de 25 heures actuellement à seulement 12 heures à partir du 20 mai 2025,

Considérant que le bureau de poste de Saint-Nicolas du Pélem joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne de nos concitoyens et dans le maintien des services publics sur notre territoire,

Considérant les actions déjà entreprises par la commune de Saint-Nicolas du Pélem et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh pour garantir l'accès aux services publics, notamment :

- La participation au dispositif France Services, avec le développement de l'itinérance pour rapprocher les services administratifs des habitants.
- Les actions dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, visant à revitaliser la commune et à renforcer l'attractivité de notre territoire.

- La signature conjointe d'une charte d'engagement avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), démontrant notre volonté de maintenir un service des finances publiques accessible à tous.
- La mise en place d'un service de transport rural à la demande, facilitant l'accès à la commune et aux services qu'elle offre, y compris celui de la poste.
- La gestion communautaire d'un centre de loisirs, qui contribue à l'animation et à la vitalité de notre territoire et de la commune de Saint-Nicolas du Pélem

Considérant que la direction régionale du groupe La Poste envisage de réduire les horaires d'ouverture du bureau de poste de moitié, et qu'il existe un risque sérieux de ne plus maintenir l'ensemble des facteurs sur ce site,

Nous, membres du conseil communautaire, affirmons, à l'unanimité, au côté de la commune, avec fermeté notre engagement en faveur du maintien du fonctionnement actuel du bureau de poste de Saint-Nicolas du Pélem, et nous exigeons que le groupe La Poste reconsidère immédiatement sa décision de réduction des horaires, et considère les efforts significatifs déployés par la commune et notre communauté de communes pour garantir l'accès aux services publics.

Pour ces raisons, nous exigeons :

- La pérennisation des horaires d'ouverture actuels du bureau de poste de Saint-Nicolas du Pélem.
- Le maintien de l'ensemble des services offerts par ce bureau.

Et nous appelons la population de Saint-Nicolas du Pélem et celle du territoire de la CCKB à un rassemblement devant le bureau de poste le samedi 5 avril 2025 à 10h00.

La séance communautaire est close à 20h35.

*Monsieur Raoul Riou
Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.*